

Regroupement Pédagogique Intercommunal de :

LA FORTERESSE

PLAN

SAINT PAUL D'IZEAUX



Mise en place d'un

Projet Educatif Territorial

Sommaire

I. Préambule	3
II. Introduction	4
III. Périmètre et public du PEDT	4
1) Présentation du Territoire et des communes.....	4
2) Nombre d'établissement concernés.....	6
3) Organisation quotidienne et hebdomadaire du PEDT.....	7
a) Principes généraux	7
b) Organisation des NAP	10
c) Les équipes encadrantes	11
d) Objectifs territoriaux.....	11
4) Bilan de l'année précédant la mise en place du PEDT.....	12
IV. Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT	13
1) Partenaires	13
2) Intervenants	14
3) Equipements et matériel	15
V. Domaines d'activités prévues dans le PEDT.....	16
VI. Conclusion	17
VII. Annexes.....	18

I. Préambule

Les différentes municipalités sont responsables de la mise en place des NAP et de la rédaction de ce PEDT. La concertation pour la mise en place de ce PEDT a été grande d'un point de vue organisationnel entre les différentes municipalités et plus largement en concertation avec les différents intervenants.

Collectivité territoriale porteur du projet :

RPI des communes de LA FORTERESSE ; PLAN et SAINT PAUL D'IZEAUX

Date de présentation du projet :

02/05/2015

Coordonnées des communes concernées :

Mairie de La Forteresse

85 B, route de Valette

38590 - La Forteresse

Téléphone : 04 76 65 44 59

Email : mairielaforteresse@orange.fr

Mairie de Plan

375, rue Jean Bernard

38590 - Plan

Téléphone : 04 76 65 59 31

Email : plan.38590@wanadoo.fr

Mairie de Saint Paul d'Izeaux

Le Village

38140 - Saint Paul d'Izeaux

Téléphone : 04 76 93 81 91

Email : commune.stpauldizeaux@wanadoo.fr

Nom du correspondant :

CUGNIET Patrick

Fonction :

1^{er} adjoint de la commune de PLAN en charge de l'école

Adresse : 410 C rue Jean BERANRD – 38590 - PLAN

Téléphone : 04 76 35 20 75

Email : patrick.cugniet@free.fr

II. Introduction

Suite à la réforme des rythmes scolaires, le Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de LA FORTERESSE, PLAN et SAINT PAUL D'IZEAUX a décidé de mettre en place un PEDT pour la rentrée 2015/2016.

Ce document présente donc l'organisation scolaire et périscolaire qui sera mise en place à la rentrée 2015 après une année test qui a permis de tirer un premier bilan concernant cette nouvelle organisation.

Soucieuses d'offrir aux enfants une formation de qualité en plus du cadre privilégié dans lequel ils effectuent leurs apprentissages, les trois communes de notre RPI souhaitent proposer un projet éducatif territorial construit, s'articulant entre les différents temps scolaires et permettant à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles.

C'est pourquoi, dès la rentrée 2014, l'aménagement des rythmes scolaires a été mise en place pour servir de « laboratoire » en prévision de l'établissement d'un PEDT.

Le Projet Educatif Territorial présenté dans ce document a été élaboré par les élus après discussion avec les membres de l'éducation nationale et les parents.

Ne souhaitant pas rajouter de l'école à l'école, l'objectif de ce Projet Educatif Territorial est d'initier des temps d'apprentissage ludiques où l'on grandit en découvrant des activités nouvelles, diversifiées et pluridisciplinaires.

N'oublions pas que le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

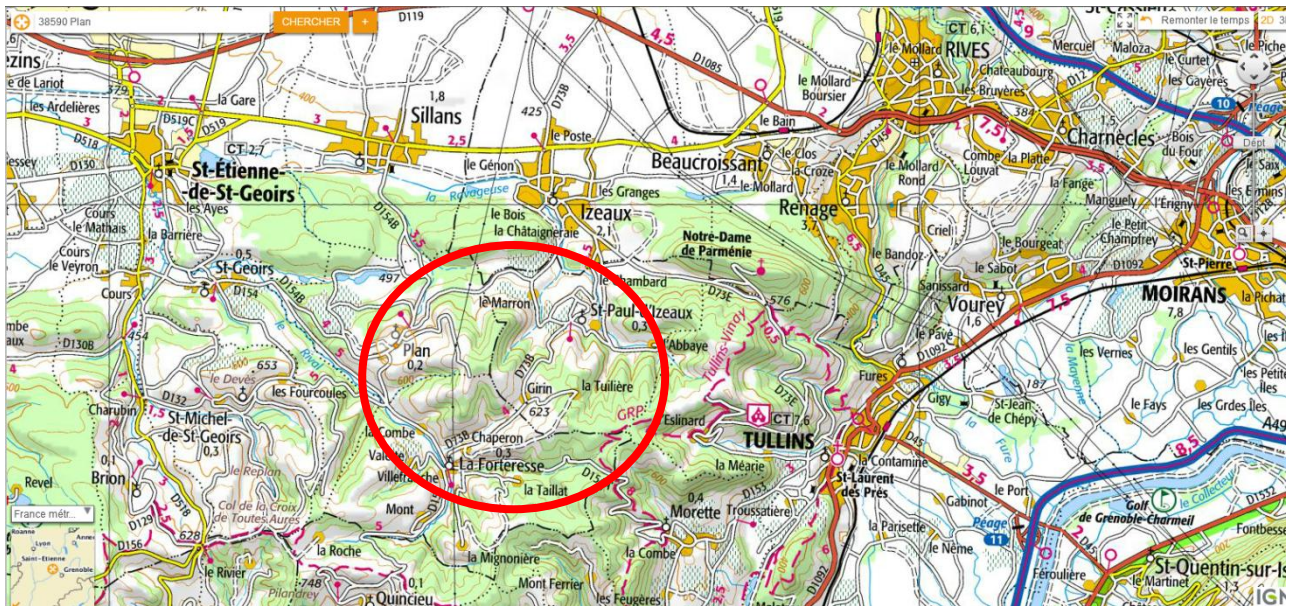
III. Périmètre et public du PEDT

1) Présentation du Territoire et des communes

Notre territoire se situe en Isère à mi-chemin des agglomérations de GRENOBLE et de LYON.

Rattachés initialement à la communauté de communes de Bièvre Chambaran puis, depuis le 1^{er} janvier 2014, à la communauté de communes de Bièvre Isère Communauté, cette structure intercommunale comporte désormais 41 communes et environ 36 000 habitants.

Les trois communes de notre RPI peuvent être qualifiées de petites communes rurales situées à plus de 20 km de la première agglomération d'envergure qu'est la ville de VOIRON.



➤ Données démographiques (2012)

LA FORTERESSE :	318 habitants
PLAN :	252 habitants
SAINT PAUL D'IZEAUX :	303 habitants

Il est à noter que depuis 1968, la population a pratiquement doublé sur l'ensemble des 3 villages et que nos trois communes bénéficient d'une assez grande vitalité démographique.

➤ Contraintes du territoire

Le transport des élèves entre les différentes écoles est assuré par le conseil général (avec participation des parents) et les rotations du car se font 2 fois par jour : le matin et le soir.

Un accompagnement est prévu pour encadrer les enfants de l'école maternelle dans leurs déplacements entre les 3 communes.

La contrainte des transports implique de mettre en place une cantine et garderie dans chacune des trois communes.

Pour accéder à certaines structures sportives (piscine par exemple), les élèves doivent être transportés à La Côte Saint André situé à une quinzaine

de kilomètres où la piscine couverte intercommunale permet l'apprentissage de la natation. Dans ce cas de figure, c'est le RPI qui prend en charge les frais de transport.

De même, pour les sorties culturelles (visite de musées, regroupement des trois écoles à l'occasion de Noël ou du carnaval...), l'isolement de nos communes implique systématiquement le recours à un transporteur dont le financement est souvent pris en charge par le SOU des écoles.

2) Nombre d'établissement concernés

Le R.P.I est organisé de manière que chaque village comporte une école sur son territoire :

- le cycle 1 et les grandes sections sont à St Paul d'Izeaux,
- le cycle 2 est à la Forteresse
- le cycle 3 à Plan.

Il est à noter tout de même que les affectations des cycles sont susceptibles d'être modifiées en fonction des effectifs.



➤ Effectifs des différentes classes pour l'année 2014/2015 :

- Saint Paul d'Izeaux : 21 élèves (2 GS, 13 MS et 6 PS)
- La Forteresse : 20 élèves (9 CE1 et 11 CP)
- Plan : 25 élèves (6 CM2, 12 CM1 et 7 CE2).

Pour l'année 2014/2015, il y a donc 66 élèves scolarisés sur l'ensemble du RPI et répartis dans les 3 classes que compte notre territoire.

➤ Prévision d'effectifs pour la rentrée 2015/2016 :

- Saint Paul d'Izeaux : 23 élèves (4 GS, 7 MS et 12 PS)
- La Forteresse : 20 élèves (9 CE2, 10 CE1 et 1 CP)
- Plan : 18 élèves (12 CM2, 6 CM1).

Il est tout de même à noter qu'il s'agit pour l'instant que de prévisions qui peuvent encore évoluer d'ici la période des inscriptions.

3) Organisation quotidienne et hebdomadaire du PEDT

a) Principes généraux

La semaine scolaire type sera composée de 4 jours similaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et d'une ½ journée (mercredi) soit 5 h 15 de travail scolaire par journée pleine d'enseignement et 3 h pour la demi-journée supplémentaire.

Il est à noter que durant l'année scolaire 2014/2015, la demi-journée d'école supplémentaire avait lieu le samedi matin. Cependant après une année d'expérimentation, l'ensemble du RPI ne souhaite pas reconduire cette organisation pour l'année 2015/2016 et la demande de dérogation qui avait été faite auprès de l'inspection nationale n'a pas été reconduite (cf courriers en annexe).

➤ Emploi du temps Hebdomadaire

Le déroulement d'une journée pour un enfant scolarisé sur le RPI est le suivant (exemple pour l'école de PLAN) :

- Prise en charge par l'agent communal à partir de 7 h 10 à l'accueil périscolaire. L'enfant finit de s'y réveiller en jouant, en dessinant ou en faisant des petites activités manuelles.
- A 8 h 30, sans avoir à changer de local, l'enfant commence sa journée d'école sous la responsabilité de l'enseignante, avec les temps de récréation prévues.
- A 11h45, l'enfant mange à la cantine situé à proximité de la salle de classe ou est récupéré à la sortie de la classe par ses parents (ou ayant droit).
- Après le repas, l'enfant sort en récréation, toujours sous la responsabilité du personnel communal jusqu'à 13h15.
- A partir de 13h15, l'enfant est à nouveau sous la responsabilité de l'enseignante. Si l'élève a mangé chez lui, il peut revenir à l'école pendant le temps récréatif (13h00 - 13 h 15). Le retour en classe est géré par l'équipe enseignante.

- A 15 h 15 : Les NAP commencent encadrées et gérées par l'agent communal. Soit l'enfant y participe s'il a été inscrit soit il rentre chez lui accompagné par ses parents. Les enfants qui suivront les APC resteront à la charge des enseignantes jusqu'à 16h00.
- Enfin, à partir de 16h00, suivant le cas de figure, l'enfant :
 - prend le transport scolaire pour retourner dans son village,
 - rentre chez lui sous la responsabilité des parents,
 - est accueilli par l'agent communal où il pourra commencer ses devoirs, jouer avec ses camarades, se reposer...

Le déroulement d'une telle journée pourrait être résumé dans les tableaux ci-dessous qui prennent en compte les différents horaires des 3 écoles à cause du temps nécessaire pour le transport scolaire entre les différentes écoles.

✓ LA FORTERESSE

	7h10 - 8h45	8h45 - 12h00 (ou 11h45)	12h00 - 13h30	13h30 - 15h30	15h00 - 16h15	16h15 - 18h10
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Mercredi		Temps scolaire				
Jeudi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire

✓ PLAN

	7h10 - 8h30	8h30 - 11h45 (ou 11h30)	11h45 - 13h15	13h15 - 15h15	15h15 - 16h00	16h00 - 18h10
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Mercredi		Temps scolaire				
Jeudi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire

✓ SAINT PAUL D'IZEAUX

	7h10 → 8h55	8h55 → 12h05 (ou 11h55)	12h05 → 13h35	13h35 → 15h40	15h40 → 16h25	16h25 → 18h10
Lundi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Mercredi		Temps scolaire				
Jeudi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	NAP ou APC	Accueil périscolaire

Comme on peut le constater dans ces différents tableaux, les différents temps de la semaine seront scindés en 2 blocs : les temps scolaires, sous la responsabilité des directrices des différentes écoles, et les autres temps (pause méridienne, NAP, périscolaire et extrascolaire) sous la responsabilité des 3 communes.

En parallèle des NAP, des activités pédagogiques complémentaires (APC) sont assurées par les enseignantes des différentes écoles afin de venir en aide aux enfants qui en ont besoin.

La constitution de groupes restreints permet ainsi de favoriser les apprentissages. Pour cela, le choix des élèves est à la charge des enseignantes de l'école concernée.

En articulant les activités pédagogiques complémentaires, organisées par l'éducation nationale et les NAP organisées par la commune, ce projet éducatif territorial permet la constitution de groupes de tailles réduites adaptés pour des apprentissages de qualité.

b) Organisation des NAP

Outre le respect des textes réglementaires, ce projet éducatif territorial souhaite insérer les Nouvelles Activités Périscolaires entre le temps scolaire et le temps périscolaire afin de permettre aux enfants de se détendre et se reposer après une journée dédiée à l'apprentissage. Les NAP assurent ainsi une continuité entre ces différents temps.

L'ensemble des NAP s'organisent à l'intérieur des bâtiments communaux ou équipement proches afin de limiter les temps de déplacements et les risques inhérents à ces déplacements.

Comme pour l'année écoulée, les Nouvelles Activités Périscolaires ne seront en aucun cas obligatoires et seront gratuits pour les parents. Les principes suivants seront appliqués :

- ✓ Toute période commencée devra être terminée
- ✓ Le choix retenu pour une période n'affectera que cette période et pourra donc être modifié lors des périodes ultérieures
- ✓ Les jours d'inscription ne pourront pas être modifiés en cours de période
- ✓ Il ne sera pas possible de récupérer l'enfant en cours de séance

Les Nouvelles Activités Périscolaires seront donc organisées par périodes entre les vacances :

- De la rentrée aux vacances de la Toussaint
- Des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël

- Des vacances de Noël aux vacances d'hiver
- Des vacances d'hiver aux vacances de printemps
- Des vacances de printemps à la fin de l'année scolaire.

Au sein de chaque période, un planning prédictif hebdomadaire est établi où un équilibre est recherché entre les activités sportives, manuelles et de découvertes.

Ce planning n'est bien évidemment pas figé et peut varier suivant les conditions climatiques, l'état de fatigue des enfants...

c) Les équipes encadrantes

Les équipes encadrantes seront composées de :

- 3 agents communaux
- Personnes bénévoles

Les équipes encadrantes seront sous la responsabilité de leur commune de rattachement.

Comme pour l'année écoulée, les bénévoles n'auront pas la nécessité d'être des parents d'élèves. Ce choix permet donc d'ouvrir les NAP à des personnes aux compétences variées ce qui permet un véritable enrichissement des activités proposées. De plus, l'intervention de personnes âgées permet de tisser du lien intergénérationnel et social ce qui est très important à l'heure des réseaux sociaux qui dématérialisent ce contact.

d) Objectifs territoriaux

L'organisation mise en place, décrite dans ce PEDT, a également pour but de maintenir l'attractivité de notre territoire avec les moyens dont nous disposons.

Cette attractivité nécessite d'avoir la capacité d'accueillir des enfants sur toute la journée et ce, tout au long de la semaine. Elle nécessite également que la qualité de cet accueil n'élargisse pas le fossé entre la scolarité en milieu rural et en milieu urbain.

Ces objectifs territoriaux se concrétisent par le maintien du temps d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire actuellement en place afin que les parents puissent associer leur vie professionnelle, située principalement sur

des bassins d'emploi des grandes agglomérations telles que Voiron et Grenoble avec leur vie familiale.

Malgré les moyens limités de nos petites communes rurales, nous cherchons à fournir le meilleur accueil possible avec des activités attractives et enrichissantes pour les enfants.

4) Bilan de l'année précédant la mise en place du PEDT

Après une année de fonctionnement avec la nouvelle organisation scolaire, un premier bilan nous montre une réelle satisfaction des enfants et une forte adhésion de la part des parents pour cette nouvelle organisation.

Les taux de participation aux NAP pour les différentes écoles sont :

- Saint Paul d'Izeaux (PS – MS - GS) :
 - o 76 % de présence (16 élèves sur 21)

- La Forteresse (CP – CE1) :
 - o 95 % de présence (18 élèves sur 19)

- Plan (CE2 – CM1 – CM2) :
 - o 92 % de présence (23 élèves sur 25)

Il faut préciser que les trois communes ont fait le choix de rendre ces N.A.P. entièrement gratuites pour les parents et que des moyens financiers (non négligeables eu égard aux faibles ressources de nos communes) sont aussi alloués pour l'achat de matériel et de petits équipements permettant d'assurer une bonne organisation de ces N.A.P.

Les activités proposées sont donc relativement variées et planifiées par période scolaire mais le personnel communal est capable de flexibilité pour prendre en compte la fatigue des enfants, le temps qu'il fait en cas d'activité sportives extérieures prévues...

Enfin, et comme cela a déjà été évoqué précédemment, la mise en place de la demi-journée supplémentaire se fera désormais le mercredi matin et non plus le samedi matin.

IV. Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

1) Partenaires

➤ L'équipe enseignante

L'équipe enseignante du RPI est composée de 3 institutrices chacune étant directrice de son école.

L'équipe enseignante assure l'encadrement des enfants pendant le temps scolaire. Elle a également à sa charge les Activités Pédagogiques Complémentaires.

L'équipe enseignante est bien évidemment partie prenante de la mise en place de cette réforme, à minima dans l'élaboration de ce PEDT et au travers des APC et des temps scolaires.

➤ Les municipalités des RPI

Les trois communes sont responsables de la mise en place des NAP et de la rédaction de ce PEDT.

➤ Parents d'élèves

Les parents d'élèves sont également partenaires de la mise en place de ce PEDT par leurs apports dans plusieurs domaines :

- Administratif avec les délégués des parents d'élèves (chaque école est représentée par un parent d'élève de l'école concernée)
- Associatif au travers du SOU des écoles de SAINTFORPLAN qui finance de nombreux projets culturels, sportifs et autres qui se déroulent durant le temps scolaire.
- Bénévolat où l'intervention de parents ayant des compétences particulières est toujours très apprécié par les enfants.

➤ Bénévoles

Le « recrutement » de bénévoles est planifié en début d'année mais comme pour l'année précédente, la mise en place de ce PEDT permettra une certaine souplesse que ce soit sur des propositions nouvelles d'activités, sur des modifications de périodes d'intervention...

L'apport de ces bénévoles et d'une grande richesse puisque leur intervention permet de renforcer l'encadrement, de multiplier les groupes, de gérer 2 ou plusieurs activités en parallèles...

2) Intervenants

Pour la mise en place de ce PEDT, les intervenants envisagés sont :

- ✓ les municipalités
- ✓ les enseignantes
- ✓ le personnel municipal
- ✓ les parents
- ✓ Les bénévoles
- ✓ les intervenants extérieurs (en lien avec le projet d'école élaboré par les trois écoles).

A titre d'exemple, pour l'année en cours, les élèves ont pu bénéficier de :

- Spectacle proposé par PLANETE Mômes lors de la journée du carnaval sur le thème des instruments de musique à travers le monde...
- Intervenante en musique : Silène Gayaud
- Intervention d'un musicien arménien Araïk Bartikian
- Intervention de Claudine AUBRUN, romancière
- Intervention d'une illustratrice Raphaële Galéa pour aider à faire les illustrations du roman policier que les élèves écrivent...

Cette liste n'est pas exhaustive mais montre la concertation entre les différentes écoles, le soutien très important des parents à travers l'association du SOU, l'implication du personnel municipal sur les différents projets et animations...

Chaque commune a également nommé un responsable des NAP qui sert d'interlocuteur privilégié pour les municipalités et permet aux enfants de garder leurs repères. Ce responsable gère les NAP au quotidien :

- Gestion des plannings des activités
- Coordination des interventions des bénévoles
- Gestion des listes d'enfants
- Gestion des appels aux familles
- Gestion des imprévus
- ...

Ainsi il y a un interlocuteur pour le temps scolaire (la directrice de chaque école) et un interlocuteur pour les temps périscolaires (NAP).

Quant aux municipalités, elles :

- ✓ Gèrent l'ensemble du personnel communal en charge des enfants sur les temps extra et périscolaires
- ✓ Gèrent l'ensemble des organisations des NAP sur leur école respective
- ✓ Financent l'achat du matériel nécessaire pour les différentes activités
- ✓ Récoltent et étudient les propositions des bénévoles
- ✓ Effectuent un suivi général des NAP (plannings, réunions, rencontres avec les intervenants, bilans)
- ✓ Recueillent les informations, les questionnements, les éventuels problèmes rencontrés sur place....

Enfin, il ne faut pas oublier qu'au-delà de ce cadre administratif, les intervenants sont conscients que les temps d'intervention doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

3) Equipements et matériel

L'achat de petit matériel et équipement est financé par les municipalités. Ce sont les responsables des NAP qui font les propositions d'achat de matériel.

Globalement, les NAP fonctionnent au sein de chaque école ou dans leur environnement proche (Salle polyvalente, complexe sportif extérieur, cour d'école, préau, ...)

Les enfants bénéficient aussi des équipements intercommunautaires (piscine, musées...) ou départementaux (éco-gîte des Ecouges, associations culturelles (AIDA...)).

V. Domaines d'activités prévues dans le PEDT

1) Objectifs visés

L'objectif principal de la mise en place de ce PEDT est de donner la possibilité aux enfants de découvrir et de pratiquer de nouvelles activités ayant trait à différents domaines : sport, culture, art, sciences...

Toutes nos actions répondent aux objectifs suivants :

- ✓ Offrir une diversité d'activités la plus large possible afin d'éveiller la curiosité de l'enfant.
- ✓ Adapter le temps d'intervention à l'âge et au rythme de l'enfant.
- ✓ Garantir la sécurité physique et morale de l'enfant.
- ✓ Créer des espaces de dialogues et d'échanges pour favoriser un épanouissement de l'enfant et son implication dans la vie en collectivité.

2) Liste des activités envisagées

Après une année test de fonctionnement et au vu des retours très positifs que nous avons eu que ce soit de la part des enfants ou des parents, la plupart des actions menées durant cette année seront reconduites dans le cadre de ce PEDT.

A titre d'exemple, une liste non exhaustive des activités envisagées :

- Initiation à l'anglais

Objectif : Initier l'oreille et l'apprentissage de l'anglais à travers des activités ludiques

- Initiation au Yoga

Objectif : Apprendre aux enfants à gérer le stress et atteindre des états de relaxations

- Initiation à la photographie

Objectif : Faire prendre conscience aux enfants que réussir une photo nécessite une approche technique

- Visite d'une fromagerie

Objectif : Comprendre comment est fabriqué le fromage, découvrir l'environnement proche du village ainsi que les activités qui s'y pratiquent.

- Initiation à la couture

Objectif : Faire concevoir et réaliser de A à Z un objet en tissus par les enfants. A titre d'exemple, l'année passée les enfants ont réalisé un coussin en forme de Hibou qu'ils ont ramené chez eux.

- Jeux de société

Objectif : Développer la sociabilisation, le respect des règles et des autres

- Informatique

Objectif : Apprendre aux enfants à utiliser l'outil informatique

- Travaux manuels et artistiques

Objectif: Développer les sens manuels et artistiques des enfants.

- Cuisine

Objectif : Développer les sens manuels et gustatifs des enfants.

- Jardinage

Objectif : Approche du jardinage, faire le lien entre les sciences naturelles étudiées en cours (pour le cycle 3) et la réalité du terrain.

-

VI. Conclusion

Suite à la réforme des rythmes scolaires, nos trois communes (en concertation avec les différents intervenants) ont essayé d'organiser au mieux le déroulement de la journée pour les enfants et ce, tout au long de l'année scolaire.

Pour cela, des moyens non négligeables eu égard aux faibles ressources de nos villages ont été déployés pour la mise de ces nouvelles activités périscolaires et plus largement dans le cadre de ce PEDT.

En effet, il existe une réelle volonté politique de favoriser l'éducation de nos enfants au sein de nos trois villages. Cette volonté n'est pas utopiste mais pragmatique puisque si notre territoire veut rester attractif envers les jeunes populations, il est important d'offrir une formation de qualité.

Des efforts financiers ont donc été consentis pour acquérir des équipements communaux dont beaucoup d'agglomérations plus conséquentes ne sont pas aussi bien dotées.

Enfin, la mise en place de ce PEDT ne se veut pas comme quelque chose de figé dans le temps mais au contraire d'offrir un cadre structurant pour étoffer encore davantage les activités proposées.

VII. Annexes

- Fiche type d'inscription aux NAP par période
- Demande de dérogation à l'inspection académique
- Réponse de l'inspection académique à la non poursuite de la dérogation